

DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **05/10/2019**

que la convocation du Conseil avait été faite **27/09/2019**

et que le nombre des membres en exercice est de : **8**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 Octobre 2019

L'an deux mil dix neuf

Le **quatre octobre** à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, PERNIN Gérard, FREZARD Denis, SAIPREY Christian, COQUARD Cédric**,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Objet : SUBVENTION VOYAGE EN ANGLETERRE : PARTICIPATION FINANCIERE

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, décide d'allouer la somme de 50 € pour le voyage scolaire en Angleterre organisé par le Collège de Marnay à Férol CORNEILLE, domicilié à Placey.

La somme sera versée sur le compte bancaire de Mme Christelle BONNET, mère de l'enfant.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire
Frédéric REIGNEY

